PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté Égalité Fraternité

NEWSLETTER DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Priorité au respect

LE BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

OCTOBRE 2026 - NUMÉRO 34

AGENDA D'OCTOBRE 2026

- **3 : Courbes et Trajectoires,** à Nice
- **13 : Cellule d'Expertise des Zones Accidentogènes (CEZA),** à Mougins
- **15 : Salon des maires,** à Mandelieu
- **15 : Opération Priorité au respect,** à Nice





À LA UNE !

Les 25 ans du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR)

CNSR

25 ans de concertation et d'action publique

Créé en 2001, le **Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR)** célébrait son 25e anniversaire lors de sa réunion plénière à la Maison de la RATP, sous la présidence d'Yves Goasdoué (ancien député et maire de Flers). Étaient également présentes Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée chargée de la citoyenneté, et Estelle Balit, déléguée interministérielle à la sécurité routière.

Instance de concertation unique en France, le CNSR rassemble élus, administrations, associations, experts scientifiques, professionnels et acteurs des secours.

Grâce au concours de son comité de 15 experts scientifiques, il éclaire les décisions publiques depuis un quart de siècle pour répondre aux défis majeurs de la route et protéger l'ensemble des usagers.

Les nouvelles recommandations clés

Lors de cette réunion anniversaire, deux axes majeurs ont été adoptés :

1. Éducation et accès à la conduite :

- **Enjeu :** L'objectif est d'intervenir le plus tôt possible dans le parcours des jeunes afin d'ancrer durablement des réflexes de prudence et de responsabilisation avant même l'obtention du permis.

→ En renforçant le parcours de formation du collège au lycée
→ En anticipant l'accès à la conduite accompagnée;
→ En instaurant un socle commun de connaissances théoriques et pratiques pour mieux préparer les jeunes à la route.

2. Évaluation de l'aptitude à la conduite :

- **Enjeu :** Plutôt que d'imposer des mesures coercitives, ce dispositif responsabilise chaque conducteur tout au long de sa vie en l'incitant à faire le point sur sa santé et à dialoguer sereinement avec des professionnels de santé.

→ En élaborant les conditions d'application de cet outil d'auto-évaluation, en accord avec la directive européenne du printemps 2025.

Si vous voulez plus d'informations, il est possible de consulter l'article sur le site de la sécurité routière : *https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/25-ans-du-conseil-national-de-la-securite-routiere-un-engagement-collectif-au-service-de*

Focus sur les mobilités douces





À l'occasion de cet anniversaire, le comité des experts a également soumis un rapport majeur intitulé :
« Sécurité routière et déplacements à vélo : enjeux dans une perspective de mobilités décarbonées. »

→ **Il aborde une transition écologique à sécuriser :**
Alors que l'usage du vélo et des nouvelles mobilités douces connaît une croissance forte en ville comme en milieu périurbain, la cohabitation avec les véhicules motorisés pose de nouveaux défis de sécurité.
→ **Protéger les usagers vulnérables :**
Le rapport formule des propositions concrètes pour adapter la prévention, analyser l'évolution des comportements et garantir que la décarbonation des transports quotidiens se fasse dans des conditions de protection optimales pour tous les usagers de la rue.



La citation à retenir

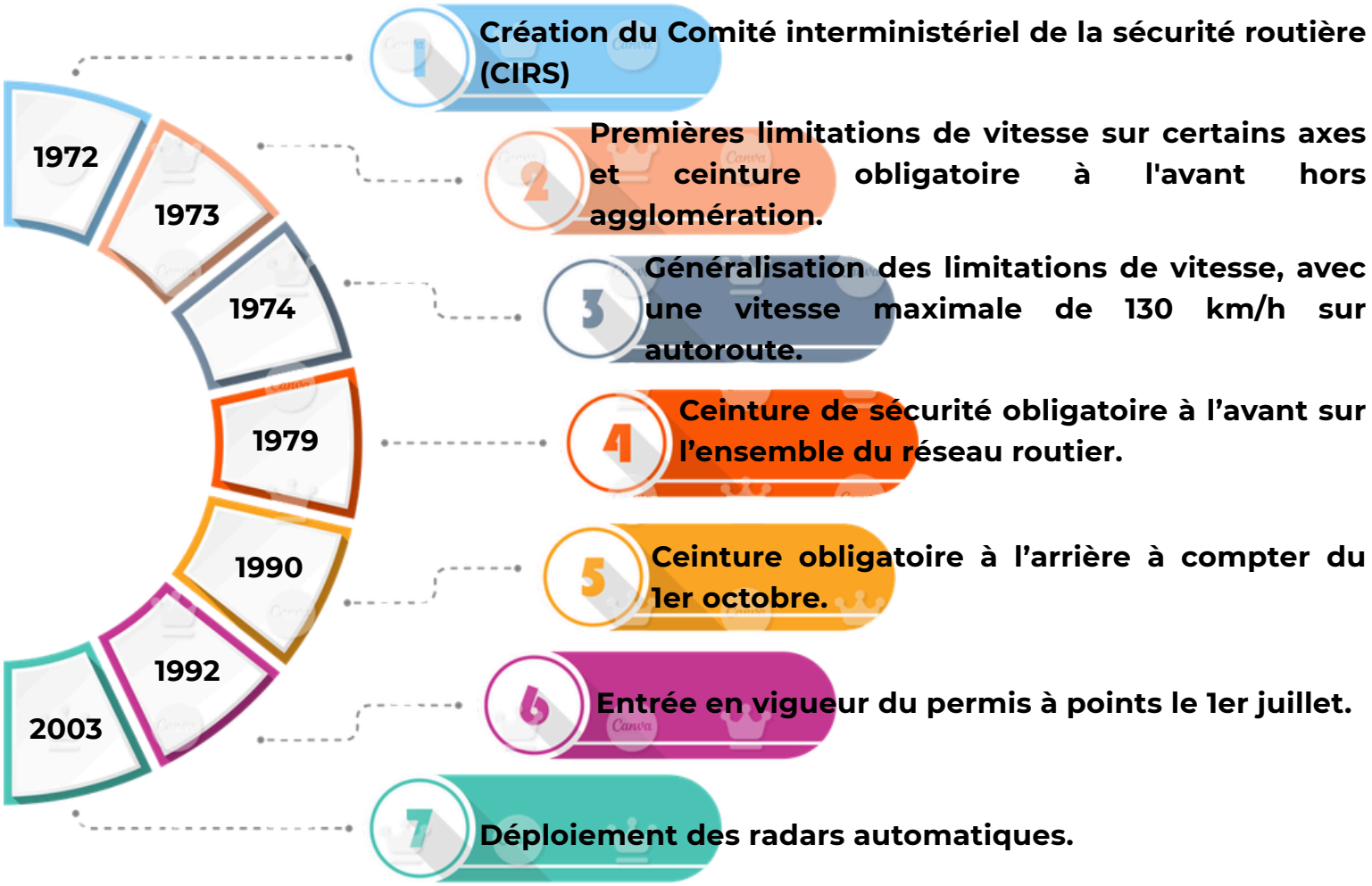
« La sécurité routière nous concerne tous, chaque jour. Dans nos déplacements, chacun peut être tour à tour conducteur, passager, cycliste, piéton ou usager d'un deux-roues. [...] Derrière les statistiques, il y a toujours des vies. Et chaque vie sauvée compte. Aucune mort, aucune blessure sur nos routes ne doit être considérée comme une fatalité. »

— Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté

Sécurité routière : plus de 50 ans d'évolution, un combat toujours d'actualité

Des premières grandes mesures de prévention aux dispositifs de contrôle automatisé, la sécurité routière a profondément évolué en France au cours des cinquante dernières années. Retour sur quelques dates clés qui ont marqué cette évolution.

Les grandes dates et mesures marquantes depuis les années 1970



Ces grandes étapes illustrent l'évolution progressive de la politique de sécurité routière en France. Retour sur les quelques mesures qui ont contribué à transformer les comportements et à mieux protéger les usagers.

1972 : un tournant dans l'histoire de la sécurité routière

En 1972, la France a enregistré 16 545 décès sur la route, un chiffre rectifié à 18 034 en incluant les morts survenues dans les trente jours suivant l'accident, marquant ainsi le record historique le plus meurtrier de l'histoire routière française. À titre de comparaison, en 2025 on recense près de 3263 morts sur les routes. Ce bilan contribue à une prise de conscience sur la mortalité routière. En 1973, les habitants de Mazamet, se mobilisent en s'allongeant au sol pour symboliser les victimes de la route. Cette mobilisation a marqué les esprits par son ampleur.

Des années 1970 aux années 1990 : un cadre réglementaire renforcé

Cette période est marquée par plusieurs évolutions : limitations de vitesse, obligation du port de la ceinture de sécurité de manière absolue en 1990, introduction du contrôle technique obligatoire en 1985 et mise en place du permis à points en 1992. Ces dispositifs font évoluer les règles de circulation, les modalités de contrôle et la protection des occupants des véhicules.
Parallèlement, les équipements de sécurité progressent, avec le développement des systèmes antiblocage des roues (ABS) dans les années 1980, puis des airbags dans les années 1990.

Depuis les années 2000 : des évolutions technologiques et de nouveaux enjeux

Le déploiement des radars automatiques en 2003 marque une nouvelle étape dans le contrôle de la vitesse. Parallèlement, les équipements de sécurité des véhicules et les aides à la conduite se développent. Les enjeux évoluent également, avec notamment la distraction au volant, la cohabitation entre les différents usagers et la protection des piétons et des cyclistes.

Un bilan marqué par une baisse de la mortalité

Entre 1970 et 1979, le nombre de personnes tuées sur les routes a diminué de 30 %, alors que le trafic était multiplié par 1,6 selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Sur cette période, le nombre de personnes tuées par milliard de kilomètres parcourus est passé de 81 à 43.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de transformations réglementaires, techniques et infrastructurelles. Aujourd'hui, les enjeux évoluent avec les pratiques de déplacement, les nouvelles mobilités et les avancées technologiques.

En France métropolitaine, le nombre de personnes tuées sur les routes est passé d'environ 18 000 en 1972, à 3 263 en 2025, soit une baisse d'environ 82 % en un peu plus de cinquante ans.

Dans les Alpes-Maritimes, ce bilan est passé de 120 décès en 2000 à 51 en 2025, soit une diminution d'environ 58 %. Sur les dix dernières années, le bilan est passé de 58 décès en 2016 à 51 en 2025, soit une baisse d'environ 12 %.

SUSPENSIONS

321 suspensions de permis dans les Alpes-Maritimes en septembre 2026





4 rétentions à la suite d'une utilisation du téléphone



3 rétentions suivies de la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage



2 rétentions pour refus d'obtempérer **4** pour accidents corporels et **3** mortels ainsi que **2** pour refus de se soumettre



80 rétentions pour alcoolémie au volant



98 rétentions à la suite d'une vitesse excessive



125 rétentions pour consommation de stupéfiants



Quiz du mois : les angles morts, êtes-vous vraiment visible ?

Les angles morts peuvent représenter un danger important sur la route, notamment à proximité des poids lourds et des bus.

Mais savez-vous pourquoi ?

À vous de jouer !

Lorsqu'un bus s'apprête à tourner à droite, quel est le principal risque pour un cycliste circulant à proximité ?

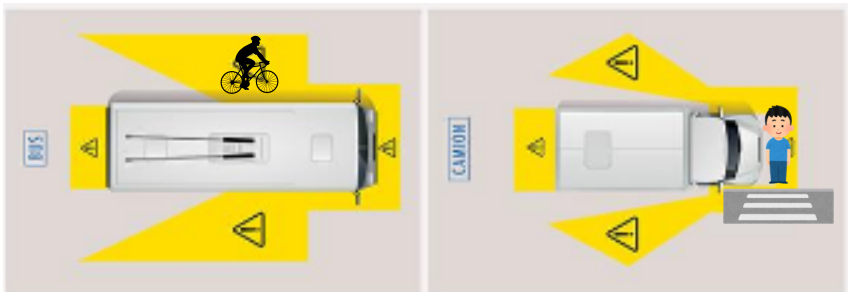
A. Le cycliste risque d'être déstabilisé par le déplacement du bus.

B. Le conducteur peut ne pas voir le cycliste dans ses angles morts.

C. Le bus ne peut pas tourner à droite si un cycliste circule à proximité.

D. Le cycliste est toujours visible dès lors qu'il se trouve à droite du bus

Rendez-vous en page suivante pour découvrir la réponse !



La bonne réponse est la B, vous l'aviez trouvée ?

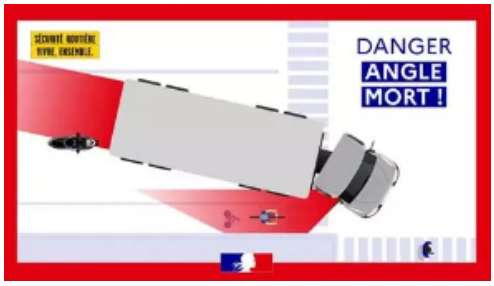
Le conducteur peut ne pas voir le cycliste dans ses angles morts.

Malgré la présence de rétroviseurs, certaines zones restent difficiles à observer depuis le poste de conduite. Un cycliste peut ainsi se retrouver dans une zone invisible pour le conducteur, avec un risque de collision lorsque le bus tourne. Les piétons sont également concernés par ce danger, notamment lorsqu'un véhicule effectue une manœuvre.



A proximité des poids lourds et des bus, restez vigilants, évitez de vous positionner dans leurs angles morts et soyez particulièrement attentifs aux intersections et aux changements de direction.





ACCIDENTALITÉ

Le bilan provisoire de l'accidentalité dans les Alpes-Maritimes durant le mois de septembre 2026



72 accidents | 83 blessés | 26 hospitalisés | 7 tués

7 personnes ont perdu la vie

2 | 3 | 2 | 0



D'après les données provisoires de l'observatoire départemental de la Sécurité Routière (ODSR) au 30 septembre 2026

- **Depuis le début de l'année 2026, 31 accidents mortels ont été enregistrés, contre 37 à la même période en 2025.**
- **15 usagers de deux-roues motorisés ont perdu la vie, contre 12 à la même période en 2025 ;**
- **Ainsi que 8 piétons, 6 automobilistes et 2 cyclistes.**



Près de la moitié des décès concernent les usagers de deux-roues motorisés depuis le début de l'année, soit 48.39%

Alors que la mortalité baisse, la vigilance reste nécessaire!



La sécurité routière, c'est l'affaire de tous !

Suite à notre appel du mois dernier, vous avez été nombreux à nous transmettre vos observations. Parmi elles, deux d'entre elles ont retenu toute notre attention concernant la sécurité des motocyclistes.

Face à l'augmentation inquiétante de la mortalité chez les deux-roues, Dominique H. suggérait d'intensifier l'organisation des journées « Courbes et Trajectoires ».
Un besoin partagé par la communauté : de nombreux motards aimeraient pouvoir participer à ces sessions de perfectionnement, mais se heurtent souvent au manque de places disponibles et à un manque d'information sur les dates prévues.



Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Depuis un an et demi, la préfecture a repensé et repris l'organisation complète de ces sessions, en partenariat avec les forces de sécurité intérieure (Gendarmerie Nationale + Police Nationale).
Grâce à l'engagement fort des bénévoles intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et des 2 chargés de mission qui gèrent les animations et les inscriptions, **14 sessions gratuites** (réparties sur 7 samedis) ont été organisées en 2026, profitant à plus de **280 motocyclistes maralpins**.

→ Les perspectives et alternatives

Compte tenu de la charge d'organisation et du temps nécessaire, il sera difficile d'augmenter le nombre de sessions proposées directement par nos équipes. Cependant, des solutions existent :

→ **Aux associations :** Si vous souhaitez organiser vos propres journées « courbes et trajectoires », n'hésitez pas à déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2027.
→ **Aux motocyclistes** : Nous vous encourageons à vous rapprocher des moto-écoles du département ou des associations partenaires déjà soutenues par le PDASR (comme **Esprit Motard, la FFMC, V Performance et l'AFDM**), qui proposent également des actions de sensibilisation et de perfectionnement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la préfecture : *https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-routiere-et-deplacements/Journees-Courbes-et-Trajectoires* À noter que pour l'année 2027, les dates seront publiées à partir de **Février 2027.**

Les Métiers de la Sécurité Routière

INTERVIEW

Aussi Quentin M. s'interroge : comment demander de ralentir ou de poser son téléphone sans craindre de casser l'ambiance ? Comment refuser de monter dans la voiture alors que le reste du groupe accepte ?

La pression du groupe peut rendre ces décisions difficiles, par peur de paraître excessivement prudent ou de gâcher la soirée. Pourtant, chacun peut contribuer à la sécurité collective, même sans conduire, en soutenant la personne qui exprime ses inquiétudes, en proposant une autre solution de transport ou en intervenant lorsque le conducteur prend des risques. Il vaut mieux assumer quelques remarques sur le moment que de mettre en danger sa vie et celle des autres. Le plus important, à mes yeux, est de sensibiliser ses amis et proches, qui ne sont pas toujours conscients des risques qu'ils prennent, en leur rappelant, par les chiffres mais aussi à travers nos situations personnelles, les risques réels qu'ils encourent. Il est toujours bon de rappeler à un ami qu'utiliser son téléphone, même lorsque le trafic est ralenti, constitue un danger. Il est préférable d'assurer sa sécurité et celle des autres usagers, au risque de passer pour l'aigri du groupe.

Quels sujets aimeriez-vous retrouver dans nos prochaines éditions ? Une question sur le partage de la route, un thème qui vous interpelle, une idée d'article…





Nous sommes à votre écoute.
Chaque mois, nous sélectionnerons une question et y répondrons dans notre newsletter.

SACHETTO Dino - Alternant au sein du bureau de la sécurité routière



- **Quelques mots pour te présenter**

Bonjour, je m'appelle Dino, j'ai 22 ans et j'habite à Nice. Je suis actuellement en première année de Master Management Public à l'Université Côte d'Azur. Dans le cadre de ma formation en alternance, je travaille au Bureau de la Sécurité Routière (BSR) de la Préfecture des Alpes-Maritimes pour une durée de 2 ans.

- **Quelle est ta mission au sein du bureau de la sécurité routière ?**

Au sein du BSR, j'occupe une fonction de coordination. Cette mission consiste à répondre aux recours gracieux et contentieux du droit à conduire. Je participe aussi à rédaction de la newsletter. Je suis également amené à préparer le matériel et à animer des évènements organisés par le BSR. Dans ce cadre, je travaille en étroite collaboration avec les IDSR.

- **Que t'apporte cette mission ?**

Cette mission m'a permis de mieux cerner l'importance de l'humain en matière de sensibilisation aux questions de sécurité routière. J'ai eu l'occasion de voir que les missions de sensibilisation ne passent pas seulement par de la publicité, mais aussi par des personnes sincèrement engagées qui ont l'envie d'apprendre et de former les usagers aux questions de sécurité routière. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles la collaboration avec les intervenants se passe si bien ; je constate que le BSR se situe sur cette même longueur d'onde et fait de la prévention un enjeu particulièrement important de sa politique.

LES PHOTOS !

RETOUR SUR NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION DE SEPTEMBRE

ACTION

Péone Valberg, le 5 septembre





Session Courbes et Trajectoires

La Préfecture des Alpes-Maritimes, avec la Gendarmerie nationale, la Police nationale - CRS, et la mairie de Péone-Valberg, a organisé une nouvelle session « Courbes Trajectoires ».
Une journée pour apprendre, perfectionner ses réflexes et surtout rouler plus sûrement.
À cette occasion, Marie-Anélie Ginésy, maire de Péone-Valberg, a signé la Charte des 7 engagements en faveur du risque routier professionnel. Une commune pleinement engagée pour une route plus sûre !

Saint Étienne de Tinée, le 6 septembre





Sensibilisation des motocyclistes se rendant à l'Alpes Moto Festival

Cette journée d'échange a permis d'aller à la rencontre des motards pour les sensibiliser à la sécurité routière. À cette occasion, les IDSR ont proposé un quiz interactif rappelant les règles essentielles de conduite et d'équipement. La maire, Colette Fabron, est également venue apporter son soutien en rendant visite au stand. Au total, 54 motards ont participé à cette animation. Pour conclure l'événement, le vainqueur du quiz s'est vu remettre un gilet airbag.

Antibes, le 6 septembre





Action au centre TRIDENT, le 22 septembre

Personnes à déficiences mentales
avec SoiPaKon et Élan Vigilant.





Fête de la Jeunesse et du Sport avec la police municipale d'Antibes

À l'occasion de la Fête de la Jeunesse et du Sport à Antibes, la police municipale d'Antibes s'est mobilisée pour sensibiliser le public aux dangers du vélo. Au total, 274 enfants âgés de 3 à 15 ans ainsi que leurs parents sont venus échanger sur les bons réflexes à adopter. Le Maire d'Antibes est également passé au stand pour féliciter les équipes. Malgré une chaleur intense et une longue journée, les intervenants sont restés pleinement investis. Cette belle journée de proximité rappelle utilement que la sécurité routière s'apprend dès le plus jeune âge.



Envie de devenir IDSR ? contactez nous : nadia.hulin@alpes-maritimes.gouv.fr

Merci aux IDSR et aux associations pour leur engagement et la tenue de ces actions de sensibilisation !

Directeur de publication - Jean-Marie GIRIER
Conception et réalisation - Directrice de cabinet, Direction des Sécurités.
Rédaction : Bureau de la Sécurité Routière, Nadia HULIN et son équipe

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE